

Renvoi au comité de Marine du don de pièces de bois par le citoyen Dechien, marchand à Nancy, lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Marine du don de pièces de bois par le citoyen Dechien, marchand à Nancy, lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 354;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17930_t1_0354_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Liberté Égalité Fraternité

11

Citoyens représentants,

Le moment de votre triomphe et de votre gloire est arrivé, le peuple françois voit avec satisfaction que vous lui tenez parole en le conduisant au bonheur que vous lui avez promis : partout nos armées triomphent au dehors et dans l'intérieur, vous venez de faire succéder la justice et la clémence aux jours de deuil et de terreur qui n'ont que trop longtemps affligé notre existence : il ne vous reste plus qu'un pas à faire, pour mettre la dernière main à notre félicité, vos coeurs nous garantissent que nous n'aurons aucun voeu à former à cet égard.

Déjà vous avez eu l'énergie de terrasser le tiran et ses complices, votre activité et votre courage ont déjoué l'atroce projet qu'ils avoient conçu, d'élever parmi nous des montagnes de cadavres, pour s'élever plus facilement à l'usurpation de l'autorité suprême; grâces immortelles vous en soient rendues : vous avez saisi le véritable moyen de faire aimer la révolution, déjà nous commençons à respirer un air libre et pur et nous apercevons l'aurore des beaux jours qu'elle nous promet.

Continuez, citoyens représentants, à soutenir avec fermeté le système que vous avez adopté, forcés au silence et faites rentrer dans le néant, ces vils agitateurs, ces hommes de sang, qui ne parloient que de cachots et de meurtres; ils n'empruntoient le masque du patriotisme, que pour parvenir aux places qu'ils désiroient, égoïstes également dangereux et méprisables ils n'auroient point hésité à sacrifier la nation entière à leur intérêt particulier.

Citoyens représentants, ce que nous venons de dire, n'est que l'analyse et l'heureux résultat des principes de justice et d'humanité qui se trouvent consignés dans votre adresse au peuple françois; nous n'avons pu en entendre la lecture, sans être pénétrés de la plus vive émotion; daignez en recevoir l'expression de notre reconnaissance et l'assurance de notre entier dévouement à la Convention, à laquelle nous avons tous juré soumission et fidélité. Vive la République, vive la Convention.

Salut et fraternité.

DRUON, *maire*, DENOUCY, *agent national*
et vingt autres signatures.

10

Le citoyen Dechien, marchand de bois à Nancy [Meurthe], offre à la République 25 pièces de chêne de la première qualité, propres à la marine, et propose d'en fournir une plus grande quantité au prix du maximum.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Marine (13).

(13) P.-V., XLVIII, 10.

La municipalité de Castres, département du Tarn, envoie à la Convention le procès-verbal de la séance de la cinquième sans-culottide, dans laquelle, en vertu d'un arrêté invitatif du département, elle a décerné une couronne rurale à un agriculteur vertueux.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (14).

La municipalité de Castres, département du Tarn, informe la Convention nationale que, conformément à l'arrêté de ce département qui invite chaque municipalité à rechercher l'habitant de la campagne qui s'occupoit le plus assiduellement à l'étude de fertiliser la terre, et qui joignait à ses connoissances dans l'agriculture une vie sans reproche et une probité sans tache, pour lui accorder une récompense de 75 livres et une couronne rurale; elle a, dans une fête et au milieu des applaudissemens, décerné ces honneurs à Jacques Viala, agriculteur, qui en a été jugé le plus digne par toute l'assemblée. Elle fait passer le procès verbal contenant les détails de cette fête qui a eu lieu le cinquième Sans-culottide, jour consacré aux récompenses, et estime que la publicité qui lui seroit donnée, ou à la lettre qu'elle écrit à ce sujet, seroit utile à la chose publique. Elle manifeste aussi le désir de voir consacrer par un décret l'arrêté du département du Tarn, relatif aux récompenses rurales (15).

12

L'agent national du district de Wissembourg [Bas-Rhin], adresse à la Convention la copie d'une lettre du conseil-général de la commune de Pfaffenhoffen, qui offre deux de ses concitoyens en qualité de défenseurs de la patrie.

Il annonce que la commune de Volmersweiler, dont les habitans sont peu fortunés, donne 104 L pour contribuer à l'équipement d'un cavalier national, et fait présumer que l'exemple de cette commune sera bientôt suivi par plusieurs autres.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[L'agent national du district de Wissembourg au président de la Convention nationale, du 14 vendémiaire an III] (17)

Citoyen président,

Je m'empresse de t'adresser ci-joint copie d'une lettre du conseil général de la commune

(14) P.-V., XLVIII, 10.

(15) Bull., 8 brum. (suppl.).

(16) P.-V., XLVIII, 10. Bull., 7 brum. (suppl.).

(17) C 323, pl. 1384, p. 24.